



La feuille de vigne

Mandature 2014/2020

La gazette cocumontaise - n°21

www.cocumont-aquitaine.fr

Juillet 2015



Pour un été festif et réussi, prudence et modération s'imposent !

L'été reste, par excellence, la saison des sorties et des plaisirs ! C'est le moment privilégié pour participer, en famille ou entre amis, aux nombreuses manifestations qui ne manquent pas d'égayer les soirées en Val de Garonne ! Festi-vino, es-cargolade, fêtes de villages, marchés gourmands sont autant d'occasions de s'amuser ... en faisant parfois des excès dont les conséquences peuvent être fâcheuses, voire tragiques. Pour un été festif et réussi, la prudence et la modération s'imposent d'autant plus que des mesures gouvernementales concernant la sécurité routière viennent d'entrer en vigueur au 1^{er} juillet 2015 :

- Pour tous les titulaires d'un permis probatoire ou les conducteurs en apprentissage, la limite d'alcool autorisée en conduisant passe **de 0,5 g/l à 0,2 g/l d'alcool dans le sang**. Sanctions encourues : une amende de 135 € et un retrait de 6 points.
- Pour tous les conducteurs (de voiture, de camion, de moto, de cyclo ou de vélo), il est désormais interdit de **porter à l'oreille tout dispositif** susceptible d'émettre du son (conversations téléphoniques, musique, radio). Sanctions encourues : une amende de 135 € et un retrait de 3 points sur le permis de conduire.

En 2014, les chiffres de la mortalité routière en Lot-et-Garonne ont progressé de +33%. En 2015, le nombre de tués au cours du 1^{er} semestre est déjà supérieur à la totalité de l'année 2014 ! La vigilance et la modération s'imposent donc, dans l'espoir d'un été festif et réussi ...

Très bon été à tous !

Le Maire Jean-Luc ARMAND

Un peu d'histoire locale (extraits de textes originaux des archives départementales)

La circulation dans le bourg : un vieux problème (2^e article)

Plus que le marché du lundi après-midi, c'était la foire au bétail mensuelle qui posait le plus de problèmes de circulation dans le bourg. Une pétition * des riverains de la place fut envoyée le 18 août 1810 au Préfet par Mr BORDES demandant la grâce de déplacer la foire sur l'un des 4 chemins menant à Grignols, Couthures, Marcellus ou au Bruc. Et de donner quelques arguments. « Je voulu entrer chez Mr DUFOUR notaire. Me voyant si pressé à cause du mauvais bétail, une vache me lança un coup de corne ; pour mon bonheur je fus

plus leste qu'elle, sans quoi elle m'aurait peut-être estropié ou tué. Aucun vieux ni enfant n'osent aller à la foire, comme toutes les dames du bourg et des environs. C'est encore plus fort en été à cause des mouches qui désolent ces pauvres animaux. Mr CHARTIER, maire, voulut faire ôter la foire du bourg mais ne put jamais réussir à cause de ces paysans si rustiques ; un ordre de votre part, et tous ces paysans obéiront ». Pétition qui fut sans effet.

Le 20 juin 1830, le Conseil Municipal décide que le nombre de ces foires passe de 18 à 14 par an (2^{ème} lundi -sauf novembre- plus Pâques, Pentecôte et 30 novembre) ...décision qui ne résolvait rien !

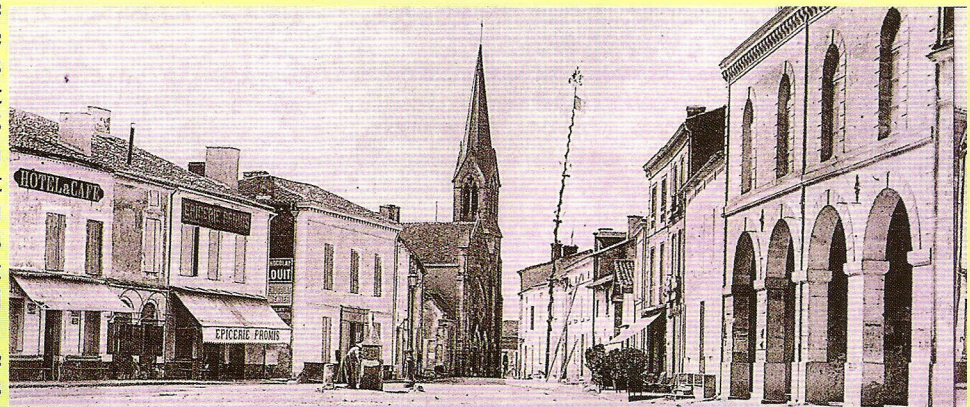
Il y eut bien quelques tentatives pour déplacer la foire sur des propriétés privées proches du bourg, mais sans succès.

Bien plus tard, c'est le 28 décembre 1874 que le Conseil Municipal adopta une délibération fondamentale tendant à obtenir l'autorisation d'ouvrir 2 voies hors des murs du bourg. Mr RENGADE, maire, donna en séance quelques exemples d'accidents. « L'épouse LAVILLE a eu une jambe fracturée par le choc de la voiture de Mr DARCOS; cet accident l'a laissée boiteuse. La sœur de MONICARD charpentier a eu une cuisse brisée par la charrette de JULIAN, meunier à St Sauveur; elle mourut 15 jours après des suites de cet accident. Un jardinier de Longueville a été écrasé par son propre cheval attelé à sa carriole, faute d'espace. Un des enfants qui fréquentait l'école communale a été sauvé par Mr COURÉJOLLES, instituteur public en cette commune qui au péril de sa vie, l'a préservé du choc d'un attelage lancé à toute vitesse. Enfin il y a quelques jours à peine une jeune enfant de 9 à 10 ans a été touchée par une voiture qui lui a endommagé le pied droit ».

Le Conseil invite les autorités supérieures à nous venir en aide (subventions de l'Etat et du Département) pour pouvoir relier, au couchant et au nord de notre chef-lieu, le chemin n° 64 de Meilhan à Cocumont : au chemin n° 47 de grande communication de Bouglon à Cocumont et au chemin n° 89 d'intérêt commun du Mas à Cocumont. Ainsi naquit le futur chemin de ronde.

Suite au prochain numéro

* Document Robert Andrès



Conseil municipal : comptes rendus de séances

Séance ordinaire du mercredi 8 avril 2015

- * Création d'un local pour les jeunes :
Le cabinet « Atelier Architecture 47 » est choisi pour effectuer la mission de maîtrise d'œuvre avec un forfait de 3 847 € TTC.
Le Maire est autorisé à lancer le marché à procédure adaptée (MAPA).
- * Présentation et vote du compte de gestion 2014
- * Présentation et vote du compte administratif 2014 :
 - En section « investissement », les prévisions de recettes et dépenses s'équilibreraient à 337 541 €. Les recettes réalisées ont été de 221 396 € et les dépenses de 252 963 € ; les différences représentent les restes à réaliser.
 - En section « fonctionnement », les prévisions étaient de 755 000 €. Les recettes réalisées ont été de 773 882 € et les dépenses de 722 942 €.

Adopté à l'unanimité.

* Questions diverses :

- La commission « travaux » travaille sur l'aménagement de l'arrière de la Salle des Fêtes
- Une demande de subvention exceptionnelle a été adressée par le GAB pour se déplacer en Coupe de France : attribution refusée, une demande de présentation du budget a été évoquée.
- Demande financière pour réaliser des stages à l'étranger : la commission « scolaire » doit élaborer un cadre.

Séance ordinaire du mardi 14 avril 2015

* Présentation du budget primitif 2015 :

Divers programmes engagés en 2014 sont à terminer. Pour 2015, de nouveaux projets sont prévus : les travaux de zinguerie au bureau du Directeur de l'Ecole, le changement de la cuve fioul de la mairie, la création d'un local pour les jeunes, les travaux d'urgence à la Vieille Eglise, l'acquisition d'une débroussailleuse, de grilles de chantier, d'un appareil vidéo-projecteur pour l'Ecole, d'un lot de 50 chaises.

Le budget primitif 2015 s'équilibre de la façon suivante :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement de l'année 2015 :	757 505 €	757 505
Investissement (restes à réaliser 2014)	137 583 €	99 503 €
Investissement de l'année 2015	259 633 €	297 713 €
Total du budget primitif 2015	1 154 721 €	1 154 721 €

* Fixation des taux d'imposition :

Le Maire indique que le produit fiscal actuel s'élève à 339 384 € et que, pour équilibrer le budget, une augmentation progressive serait nécessaire.

Le Conseil décide, avec 11 voix pour et 4 voix contre, d'augmenter les taux d'imposition. Le taux de la taxe d'habitation passera de 9,54 % à 9,68 %, de la taxe foncière (bâti) de 16,06 % à 16,54 %, celui de la taxe foncière (non bâti) n'étant pas touché.

* Les subventions de fonctionnement aux Associations demeurent inchangées.

Le budget primitif a été approuvé avec 14 voix pour et 1 abstention.

* Questions diverses :

Une demande d'honorariat pour d'anciens élus a été évoquée : 2 anciens Maires, M. BOYANCE Roger et M. LORENZON Joseph, et 2 anciens adjoints, M. LAFABRIE Claude et M. DAL CIN Théoniste.

Cette remise de médailles sera faite en même temps que l'inauguration du chemin piétonnier et de l'aire de jeux, soit le samedi 6 juin 2015.

Séance ordinaire du mercredi 17 juin 2015

- * Suite à la discussion sur les subventions accordées au GAB, Eric CHAMBAUDET vient présenter le budget de l'Association, en présence du président Serge CASAGRANDE et de José CAMPES.
- * Indemnité pour le gardiennage de l'Eglise maintenue à 119,55 €.
- * Loyer communal de l'Ecole, côté ouest, fixé à 407 €, sans le garage.
- * VGA : présentation du règlement de collecte des déchets ménagers.
- * VGA : mise en accessibilité des établissements recevant du public (E. R. P.). Un AD'AP (Agenda d'accessibilité programmée) doit être élaboré avant le 27 septembre 2015 ; il s'agit d'un engagement sur un agenda de travaux : diagnostic, chiffrage des dépenses, calendrier d'interventions pour les travaux sur 6 ans.
- * Projet de création du « local jeunes » : dépôt du permis de construire en juillet.
- * Travaux d'urgence à la Vieille Eglise : lancement du marché public avec 3 devis d'entreprises.
- * Constitution d'une commission d'appel d'offres : Jean-Luc ARMAND, Jean-Pierre LAGAÛZERE, Alain CONSTANS et Lisette DE LUCA ont été élus à l'unanimité.
- * Questions diverses :
 - Projet Habitalys : les fonds de concours suspendus par VGA (60 000 €) ont été accordés.
 - Traversée de la Gascogne en échasses de Bayonne à Marmande (Tchanquades) : passage par Cocumont le 23 août.
 - Emplois d'été : 3 jeunes ont été retenus. Il s'agit de Luc COMBLON, Audrey TOURENNE et Mathilde CONSTANS, qui auront chacun un contrat de 3 semaines.

En bref :

Rentrée de la GYM à Cocumont

L'association « Rencontres et Loisirs » vous informe que Mme Stéphanie Lescieux animera tous les cours de gymnastique, dès septembre 2015, à la salle des fêtes :



Adultes : tous les mercredis à partir du 2 septembre, de 19h30 à 20h30.

Quinquas et plus : tous les mardis à partir du 8 septembre, de 15h30 à 16h30.

Enfants : tous les mardis à partir du 8 septembre : de 17h à 18h pour les 3 à 5 ans, de 18h15 à 19h15 pour les 6 à 11 ans.

Infos flash

Du nouveau au bureau de poste de Cocumont :

- Mme Ghislaine MARTINEZ issue de la poste de Marmande remplace Hélène DESTIEU postière dans la commune depuis le 1er janvier 1999, qui revient à Marmande.

- À partir du 3 août de nouveaux horaires seront appliqués au bureau de poste communal. Il sera fermé le jeudi toute la journée, les autres jours d'ouverture ne subiront pas de changement. Rappel des horaires: lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8 h 45 à 12 h20 et le samedi de 8h 55 à 12 h.



Le lavoir communal

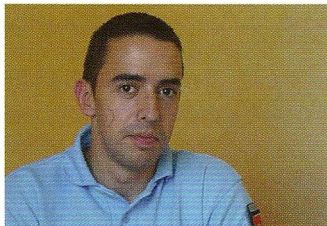
La phase 2 des travaux de restauration (assainissement et dallage entre le lavoir et la fontaine) est terminée.

Bravo à l'association « Cocumont Mémoire et Patrimoine » et à ses bénévoles pour cette réalisation.



Nouveau venu à la gendarmerie de Cocumont

Depuis quelques semaines un nouveau gendarme a pris ses fonctions à la Brigade de Proximité de Cocumont. Brice Mazenc, 23 ans, entre à l'école de gendarmerie de Tulle en 2012, il devient gendarme adjoint et il occupe un premier poste à Figeac. En 2014 il intègre l'école de gendarmerie de Montluçon, il en sort sous-officier et affecté à Cocumont en mai 2015. Il remplace le gendarme Le Grumelec. Célibataire, Brice Mazenc est originaire de Villefranche de Rouergue dans l'Aveyron; le karaté est son principal passe-temps et il est ceinture noire premier dan.



Informations pratiques

Faites un geste pour l'environnement !!

Un conteneur de collecte de textiles va être installé sur le parking de la salle des fêtes, place Dessenheim. Donnez vos vieux vêtements afin de les valoriser et ainsi leur donner une deuxième vie.

Tous les détails dans l'encart « le relais » ci-joint

Extrait du règlement d'enlèvement des ordures ménagères

- L'entretien régulier des bacs (lavage, désinfection) est à la charge des usagers qui en ont la garde.
- Tout défaut d'entretien qui entraînerait des problèmes de salubrité sera signalé à l'utilisateur.
- Le cas échéant, la collecte sera suspendue jusqu'au retour des conditions normales d'exécution du service.
- Val de Garonne Agglomération se réserve le droit, après avertissement (adressé par lettre recommandée avec accusé de réception) resté infructueux, de remplacer les bacs défectueux, de nettoyer ou de faire nettoyer les récipients aux frais de l'utilisateur.
- Il est rappelé que chaque usager est responsable juridiquement du ou des conteneurs mis à sa disposition.
- En cas de détérioration du bac résultant d'un vieillissement normal, le bac est remplacé ou réparé gratuitement.
- Si la détérioration est imputable à l'utilisateur, le remplacement ou la réparation est à ses frais.
- Lorsque les bacs sont endommagés ou inutilisables, ils sont repris par Val de Garonne Agglomération.
- Les bacs doivent être disposés sur le trottoir de façon à ne pas gêner la circulation piétonne.
- Tout vrac déposé à l'extérieur du bac sera considéré comme un dépôt sauvage. Il pourra ne pas être collecté et pourra faire l'objet d'un rappel à l'ordre et/ou d'une verbalisation.
- Les bacs doivent être sortis la veille au soir du jour de collecte (à partir de 19h00) et devront être rentrés après le ramassage de la benne, le soir du jour de collecte au plus tard.
- Aucun bac ne devra rester sur la voie publique entre deux collectes, sous peine de procès-verbal dressé par les agents de police municipale ou de constat dressé par le Maire.



Donateurs pour la Vieille Église

Certains parmi nous se sont demandés à juste titre pourquoi la participation à l'apéritif offert par la Municipalité au terrain de l'âne le 31 mai était sur invitation. La raison est simple : l'organisateur de la collecte nous a imposé d'organiser cet apéritif seulement pour les donateurs de 50 euros et plus, car il avait mis en place une échelle de contreparties sous diverses formes en fonction du montant des dons. La municipalité aurait évidemment préféré que tous les donateurs soient présents à cet apéritif car nous savons bien que chacun a agi selon ses possibilités, et que ce qui compte, c'est le geste. Mais on ne peut passer outre à une règle fixée par l'organisateur qui par ailleurs a apporté un don supplémentaire de 5 000 euros...

Merci de votre compréhension.



Information importante

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

La Mairie est en train d'élaborer son PCS. Cela consiste à déterminer et fixer, en fonction des risques majeurs connus dans la commune, l'organisation locale pour faire face à une crise et la gérer. Il peut s'agir de catastrophes naturelles ou autres phénomènes dangereux.



Toute personne, seule, sans moyen de locomotion, ou ayant un handicap ou une maladie nécessitant des moyens d'appareillage, (exemple : appareil respiratoire....) a la possibilité de se faire connaître en s'inscrivant auprès des services de la Mairie. N° de téléphone : **05 53 94 51 34.**

Cette liste de personnes restera bien entendu confidentielle.

Image du jour :

Pendant le mois de mai, l'Eglise de Goutz nous a offert son décor printanier.



Le carnet cocumontais du 24 mars au 29 juin 2015

NAISSANCES (hors commune):

Le Conseil Municipal félicite les heureux parents de :

- * Ilana DUMAS, née le 01 Avril 2015 à Marmande
- * Bastien, Jean, Michel, Gérard POUJARDIEU né le 23 Mai 2015 à MARMANDE

MARIAGES (célébré à Cocumont):

Se sont unis pour le meilleur :

- * BARITEAU Véronique, Christelle, Françoise et GRANJOU Cyril le 22 avril 2015

Les dates à retenir

Juillet:

Samedi 25 et dimanche 26 : Festivino

Août :

du 7 au 11 : Séjour en Alsace (Jumelage)

Mercredi 12 : Théâtre (Cocumont Vélo Passion)

Week End du 23 : Fête de Goutz

Dimanche 23 : Passage des Tchanquades (Echassiers)

Vendredi 28 : Collecte de sang

Week End du 30 : Fête de Cocumont

Septembre:

Dimanche 6 : Loto (Ablette Meilhanaise et Goujon Cocumontais)

Dimanche 13 : Loto (Aînés ruraux)

Directeur de la publication : J-L Armand ;

Rédacteurs : Mmes Castagnet, Lafitte, De Luca ;

MM Constans, Dupont, Kumurdjian, Tourenne ;

Photos : Lataste ; Kumurdjian ; Tourenne

La feuille de vigne (journal municipal de Cocumont), éditée à 1000 exemplaires, diffusée à titre gratuit à tous les foyers.

Retrouvez-nous sur le WEB

<http://www.cocumont-aquitaine.fr>;

Contact : communedecocumont@wanadoo.fr

Mairie, place des vigneron, 47250 Cocumont. 05 53 94 51 34

ISSN : 2264-8771 - Imprimé par Yesprint.fr

